

PREVENTION DE LA TOXOPLASMOSE PENDANT LA GROSSESSE

La toxoplasmose est une maladie infectieuse provoquée par un parasite : le toxoplasme. En dehors d'une grossesse, la toxoplasmose est une maladie tout à fait bénigne et peut parfaitement passer inaperçue. La plupart du temps, elle ne présente aucun signe clinique.

Si la maladie est contractée en cours de grossesse, le parasite peut être dangereux pour le fœtus.

Lors du premier examen de grossesse, on recherchera si la maladie a déjà été contractée par la mère. Si oui, il y a immunité et il n'y a pas de risque pour les enfants à venir.

Dans le cas contraire, des précautions sont à prendre pour éviter d'être contaminée pendant la grossesse, et une recherche de cette infection sera effectuée tous les mois au moyen d'une prise de sang.

La contamination se fait généralement par voie orale à la suite d'ingestion d'œuf de toxoplasmose qui provient d'un sol contaminé par un animal (chat, rongeur...) ou encore d'une viande insuffisamment cuite. Les aliments à risques sont les viandes (particulièrement le mouton, l'agneau, le bœuf et le porc), les légumes, les salades et plantes aromatiques.

Précautions à adopter

- Manger la viande bien cuite
- Congelez la viande destinée à être grillée, ou achetez-la congelée
- Lavez-vous soigneusement les mains après le jardinage et avant le repas
- Lavez abondamment les fruits, les légumes et les plantes aromatiques avant de les consommer, surtout si ils sont terreux et consommés crus.
- Abstenez-vous de tout contact avec les chats et autres petits mammifères (cobayes, hamsters...)
- Evitez les contacts avec les substances contaminées (litière de chat...) (faire laver tous les jours à l'eau bouillante le bac à litière par une autre personne, ou porter des gants)

Traitement de la toxoplasmose

Si malgré toutes ces précautions le test revient positif au cours de la grossesse, un traitement réduisant le risque de transmission au fœtus sera prescrit.

PREVENTION DE LA TOXOPLASMOSE PENDANT LA GROSSESSE

La toxoplasmose est une maladie infectieuse provoquée par un parasite : le toxoplasme. En dehors d'une grossesse, la toxoplasmose est une maladie tout à fait bénigne et peut parfaitement passer inaperçue. La plupart du temps, elle ne présente aucun signe clinique.

Si la maladie est contractée en cours de grossesse, le parasite peut être dangereux pour le fœtus.

Lors du premier examen de grossesse, on recherchera si la maladie a déjà été contractée par la mère. Si oui, il y a immunité et il n'y a pas de risque pour les enfants à venir.

Dans le cas contraire, des précautions sont à prendre pour éviter d'être contaminée pendant la grossesse, et une recherche de cette infection sera effectuée tous les mois au moyen d'une prise de sang.

La contamination se fait généralement par voie orale à la suite d'ingestion d'œuf de toxoplasmose qui provient d'un sol contaminé par un animal (chat, rongeur...) ou encore d'une viande insuffisamment cuite. Les aliments à risques sont les viandes (particulièrement le mouton, l'agneau, le bœuf et le porc), les légumes, les salades et plantes aromatiques.

Précautions à adopter

- Manger la viande bien cuite
- Congelez la viande destinée à être grillée, ou achetez-la congelée
- Lavez-vous soigneusement les mains après le jardinage et avant le repas
- Lavez abondamment les fruits, les légumes et les plantes aromatiques avant de les consommer, surtout si ils sont terreux et consommés crus.
- Abstenez-vous de tout contact avec les chats et autres petits mammifères (cobayes, hamsters...)
- Evitez les contacts avec les substances contaminées (litière de chat...) (faire laver tous les jours à l'eau bouillante le bac à litière par une autre personne, ou porter des gants)

Traitement de la toxoplasmose

Si malgré toutes ces précautions le test revient positif au cours de la grossesse, un traitement réduisant le risque de transmission au fœtus sera prescrit.